

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 2 FEVRIER 2023

N° 2023-03-01

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 50
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 74 Exprimées par pouvoirs : 83 Total (mini 132) : 157
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Didier-Claude BLANC, David BUISSON, Maud GRARD

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)

Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

43 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

André AUBERIC suppléant, Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Pierre BONNET suppléant, Marc BOMPARD, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe

CAMP, Pascal CIRER-METHEL, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Robert GLEIZE suppléant, Christian GODART, Alain LABROT, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Didier ROBERT, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Géraldine SAVIGNAT, Jean SCHÜLER suppléant, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Adriano TAVERNA

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claudine GOURDON et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Claude AURIAS et Sylvie PEROT à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND (Savournon et CCSB) à Philippe CAHN, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Annie FEUILLAS à Pascal CIRER-METHEL, Pierre-Yves BOCHATON et Jennifer NORIS à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Kévin QUEYREL et Agnès ROSSI à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard BICHON à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Magali PRUNSTER et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Chantal EYMEOUD et Marlène MOURIER à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Florent ARMAND et Jean-Claude ILLY à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Muriel BREDY et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE, Laurent CHAREYRE et Jean-Noël PASERO à Frédéric ROUX, Hélène BRETTON et Gérard TENOUX à Christelle RUYSSCHAERT, Alain JEUNE (Vesc et CCDB) à Lionel TARDY.

Délégués excusés

Claude BAS, Véronique CHAUVET, Lamia CONTRUCCI, Viviane COURBET, Sébastien DUPOUX, Marie FLOQUET, Eliane GAUTHIER, Laurence GIRARD, Annkatrin JEPSSEN, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Fabien LIMONTA, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques

MONPEYSSSEN, Martine PECH-RABASSE, Pierre REYNAUD, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPERT, Olivier SALIN, Caroline YAFFEE.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Marie POCHON députée de la 3^e circonscription de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Patricia BILCOCCQ suppléante.

Et en visio conférence : Gérard BICHON, Adrien GAUTIER

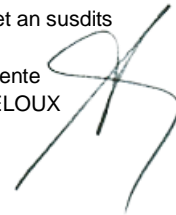
Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Il a été procédé, ce jour, au Débat d'Orientation Budgétaire en vue de la préparation du budget primitif 2023 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et de son budget annexe.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



UN BUDGET 2022 PLACÉ SOUS LE SIGNE DU CONTRÔLE DE L'EFFET CISEAUX ENTRE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET RECETTES

Table des matières

Contexte	2
Une relation entre investissement et fonctionnement à rééquilibrer.....	3
Stabiliser la section d'investissement hors maison du Parc	4
Maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement en distinguant les dépenses sur actions des dépenses imposées (permanents et fonctionnement général hors action).....	6
Effectifs : consolider un noyau de permanents pour assurer la capitalisation de l'action du Parc dans le temps.....	7
Mettre en application la feuille de route en poursuivant la mise en œuvre des engagements déjà pris	11
Les axes de priorisation issus de la feuille de route	11
AXE 1 - Accompagner aujourd'hui : renforcer le rôle d'ingénierie du Parc auprès des élus communaux d'une part et des autres acteurs socio-professionnels d'autre part	12
AXE 2 - Préparer demain : faire du Parc un acteur clé de l'anticipation, de la prospective et de l'innovation autour des enjeux de changement climatique et changements globaux	15
Axe transversal : renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes	20
Parc exemplaire	21

CONTEXTE

En 2021, le syndicat mixte de gestion du Parc a fait l'objet, à l'initiative de la gouvernance nouvellement élue en 2020 d'un diagnostic administratif et financier mené par SPQR. Cette année le Parc a également bénéficié d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a notamment abouti à la formulation de 8 recommandations. Si elle juge la situation financière du Parc saine, la CRC recommande toutefois :

- de régulariser l'utilisation inadaptée des lignes comptables servant à suivre des opérations pour comptes de tiers (458) : en déduisant les recettes attendues sur ces comptes de tiers à hauteur de 220 000 €, il reste pour le Parc à remettre ces lignes à 0 € par un certain nombre d'opérations comptables dont une opération de « remboursement » du budget principal vers les lignes « 458 » d'environ 20 000 € ;
- la seconde recommandation émise tant par SPQR que la CRC est la mise en place d'une comptabilité d'engagement qui est d'une part une obligation et d'autre part une façon de réduire la forte différence entre le budget prévisionnel et le réalisé (compte administratif) qui est aujourd'hui autour des 40% des prévisions budgétaires. Il s'agira notamment de suivre les opérations de manière pluriannuelle et de ne plus programmer chaque année l'intégralité des opérations.

A titre d'exemple, en 2021, ont été inscrits 1 010 000 € en budget d'actions en fonctionnement, moins de 300 000 € ont été réalisés. La nature de l'activité du Parc qui se traduit souvent par la réponse à des appels à projets et l'attente des résultats d'instruction des financeurs potentiels, génère une très forte incertitude entre le prévisionnel et le réalisé. Il convient toutefois de réduire l'écart en tenant compte de cette spécificité. Le Parc s'est engagé sur ce point à se former et à mettre en place les outils de suivi nécessaire à ce suivi pluriannuel en 2022 afin d'être opérationnel en 2023. Aussi, le budget 2022 s'inscrit-il encore dans des ordres de grandeur et des modes de fonctionnement proches de ceux que vous connaissez.

Le diagnostic SPQR annonce par ailleurs l'arrivée inéluctable d'un effet ciseau entre l'augmentation des dépenses de fonctionnement général (dont la masse salariale des permanents, environ 1% d'augmentation / an) et la stabilité des participations et cotisations statutaires. C'est pourquoi les élus du Parc se sont engagés dans l'élaboration d'une feuille de route pour la période 2022-2024 qui doit donner plus de lisibilité aux priorités que se donne le syndicat mixte de gestion du Parc dans la mise en œuvre de ses engagements de la charte afin de pouvoir engager une discussion avec les financeurs en 2023-2024 permettant de mettre en évidence les efforts consentis par le syndicat mixte pour rationaliser ses dépenses et souligner l'enjeu d'une participation accrue des financeurs.

Cette feuille de route permet également d'impliquer le syndicat mixte de gestion du Parc dans des programmes (FEADER – PAC – Natura 2000- PAEC -LEADER- politique montagne...) autour d'orientations stratégiques resserrées et clarifiées.

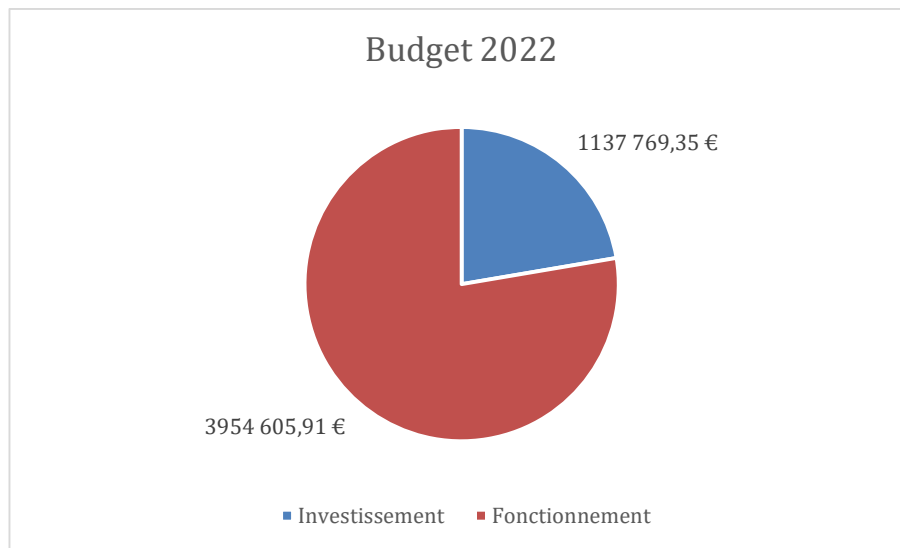
Le contexte sanitaire n'a pas généré en 2021 d'arrêt d'activité mais l'a considérablement complexifiée et a engendré globalement un taux d'inflation important (2,8% en 2021, 1,5 % encore prévus dans la loi de finances 2022) qui aura un impact sur les dépenses de fonctionnement général et les actions.

Dans ce contexte à la fois contraint, où s'annonce encore des changements, la Présidente rappelle que le contexte ne doit pas empêcher le Parc de porter un projet ambitieux pour les

Baronnies provençales et de continuer à assurer un bon niveau d'ingénierie. L'enjeu de diversification des sources de financement est donc primordial.

UNE RELATION ENTRE INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT À RÉÉQUILIBRER

Le syndicat mixte de gestion du Parc est une structure porteuse d'ingénierie dont la section de fonctionnement est par nature prépondérante. Il draine en revanche des financements d'investissements pour les opérations placées sous d'autres maîtrises d'ouvrage et pourrait expérimenter la MOD pour des volants de dépenses faibles représentant 10% maximum du fond de roulement (400 000 €) pour des opérations, réalisables en moins de deux ans.



Ces grands équilibres se répartissent comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Investissement	2 210 557,40 €	1 137 769,35 €	1 000 000 €	1 000 000 €
<i>Investissement général</i>	802 527,57 €	564 046,04 €	500 000 €	500 000 €
<i>Investissement sur actions</i>	1 408 029,83 €	573 723,31 €	500 000 €	500 000 €
Fonctionnement	3 123 649,09 €	3 954 605,91 €	3 200 000 €	3 224 000 €
<i>Fonctionnement général</i>	1 883 512,00 €	1 793 140,00 €	1 200 000 €	1 224 000 €
<i>Fonctionnement sur actions</i>	1 240 137,09	2 161 465,91 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Les orientations du ROB qui doivent se traduire dans les orientations des budgets 2022 et suivants :

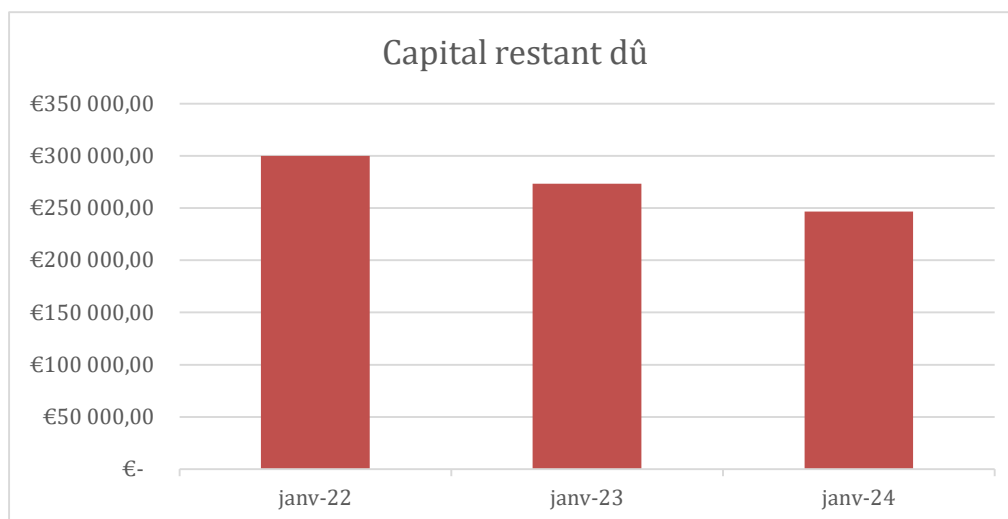
- Avec la résorption du projet maison du Parc, équilibre en faveur du fonctionnement par rapport à l'investissement accru ;

- Sur le fonctionnement général : maîtriser l'augmentation annuelle autour des 2%
 - o Enveloppe de fonctionnement (bâtiment, téléphonie, véhicules...) autour de 350 000 €
 - o Rémunération des permanents autour de 850 000 €
- Fonctionnement sur actions plus proche du réalisé : tendre vers un portefeuille d'actions correspondant à 1 500 000 € (1 400 000 € + 100 000 € d'autofinancement pour actions nouvelles / an) mais géré annuellement en crédits de paiement autour de 600 000 € auquel s'ajoute le personnel sur action (400 000 €).

Stabiliser la section d'investissement hors maison du Parc

- * Une section d'investissement fortement impactée par la création de la maison du Parc

La Maison du Parc a fortement impacté la section investissement du budget du Parc depuis 2018 (montant total 1 548 000 €). Avec le remboursement du prêt à court terme en fin d'année 2021, ne reste au budget que le remboursement, jusqu'en 2033 d'une annuité de 26 666,68 €, d'un prêt à moyen terme de 400 000 € sur 15 ans (jusqu'au 30 mars 2033) à un taux fixe de 1,23 %.



Une partie des recettes reste encore à percevoir sur le bâtiment :

- 105 000 € de FEDER
- 105 000 € de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Compte tenu des difficultés rencontrées sur la défaillance de la société qui intervenait sur l'électricité (prise en charge par le mandataire du CREM) et des problèmes d'étanchéité rencontrés avec la toiture, 30 000 € sont provisionnés pour d'éventuels travaux complémentaires.

A noter qu'un volet permanent de dépenses bascule sur la section de fonctionnement :

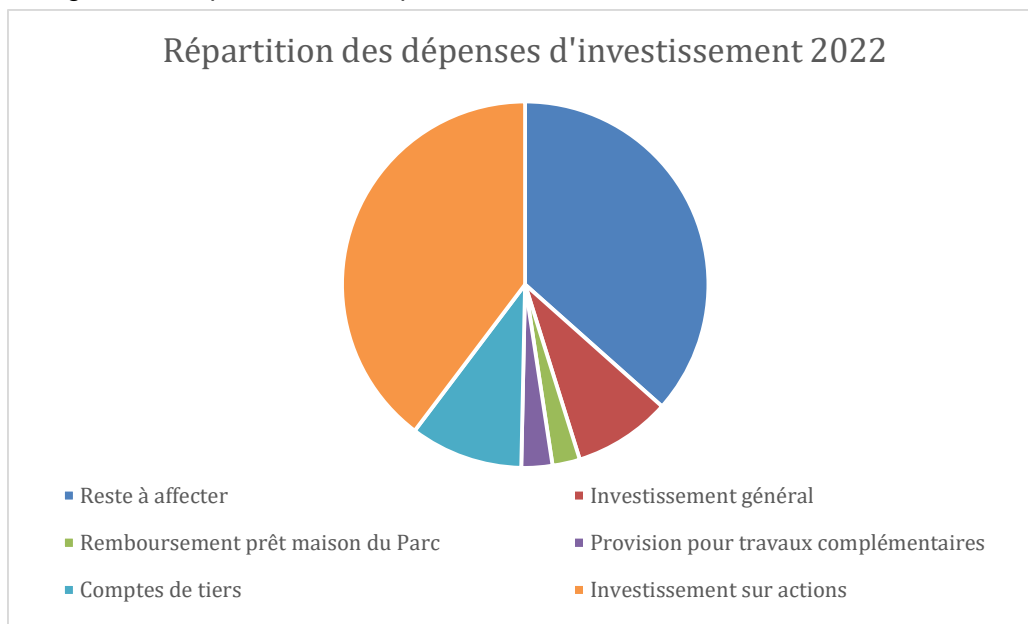
- un volet maintenance lié à la performance énergétique du bâtiment est intégré dans le CREM (10 300 € / an)

- des contrats de maintenance complémentaires ont été mis en place dans le courant de l'année 2021 :
 - o contrôle sécurité (1 500 € / an)
 - o aménagements extérieurs (1 000 € / an)
 - restent à contractualiser quelques éléments de maintenance (ex : toit végétal et lignes de vie installées sur les toitures).
- * Des dépenses d'investissement hors maison du Parc représentant un faible % de l'action du Parc

Ce volet s'établit à environ 100 000 € / an (94 000 € en 2022). Sont inscrits en dépenses d'investissement des montants correspondant à la dotation en amortissement qui doit apparaître, de manière obligatoire en recettes d'investissement. Ce poste de dépenses doit notamment permettre le renouvellement du matériel informatique. Un reste à affecter de plus de 400 000 € issu de la gestion du déficit de la section d'investissement du budget 2021 vient s'ajouter à ce montant.

- * Des dépenses d'investissement sur actions qui représentent la plus grande part des dépenses d'investissement pour 2022-2024

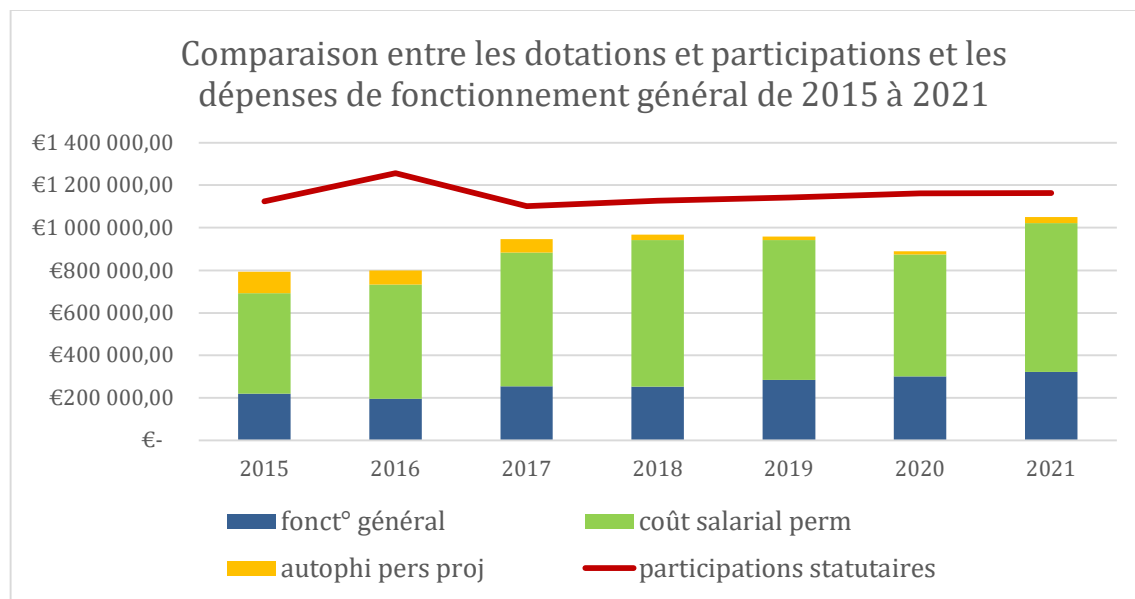
Les dépenses d'investissement budgétisés en 2022 s'établissent à environ 220 000 €. Seront intégrés notamment dans ce volet de dépenses pour les années 2023 et 2024 le renouvellement de la scénographie de la maison du Parc. Le syndicat s'efforcera de rechercher des cofinancements. S'ajoute à cette enveloppe 2022, 212 450 € d'opérations engagées entre 2017 et 2021 et 109 000 € de dépenses gérées en sections d'investissement via les lignes « comptes de tiers » qui doivent être soldées à la demande de la CRC.



Maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement en distinguant les dépenses sur actions des dépenses imposées (permanents et fonctionnement général hors action)

- * Maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement des permanents et du fonctionnement général (hors action)

Le Parc tente de maintenir l'exécution budgétaire de ces postes de dépenses dans le volume des participations et cotisations statutaires qui s'élèveront en 2022 à 1 166 092,50 €.



A ce jour le budget prévoit une enveloppe indicative d'1,8 M € dont :

- 800 000 € de rémunération des permanents
- 300 000 € de fonctionnement général

Le fonctionnement général se répartit globalement entre les postes suivants :

- Bâtiment (fluides et maintenance)
- Informatique / téléphonie / imprimantes / photocopieuses
- Véhicules
- Communication
- Dépenses diverses telles que les affranchissements, les abonnements (informatique + documentation), formation, frais de mission...

Le reste du fonctionnement général se compose de 400 000 € de fond de roulement et 100 000 € sur poste LEADER qui passent du budget annexe vers le budget général pour des raisons de gestion du Prélèvement A la Source (PAS).

Le budget annexe servant à gérer les financements LEADER 2015-2022 se poursuit jusqu'en 2024 avec l'extinction des crédits d'animation fin 2022 / début 2023. L'enveloppe estimée de fonctionnement hors dépense RH s'élèverait pour 2022 à 70 600 € (autres services extérieurs) et 72 994.75 € de déficit 2021 reporté.

- * Les dépenses de fonctionnement sur actions – piloter une marge de manœuvre réduite

Les actions 2015 et 2016 sont aujourd'hui complètement soldées sur le plan budgétaire. Les actions déjà engagées remontent donc au plus tôt à 2017.

	Dépenses à faire (hors personnel)	Recettes à percevoir (hors personnel)
2017-2018 (aux cpts 45 - inv)	58 000 €	109 000 €
2019-2021	730 000 €	766 000 €
2022	800 000 €	600 000 €
Total	1 530 000 €*	1 366 000 €

**Les totaux ne prennent pas en compte la 1^{ère} ligne du tableau mentionnée ici pour information, mais émargeant en section d'investissement.*

La différence entre l'ensemble des recettes attendues sur le budget général et les dépenses à réaliser sur l'ensemble du budget permet de prévoir une enveloppe comprise entre 100 000 et 200 000 € en 2022 pour constituer l'autofinancement pour actions nouvelles (avec un subventionnement à 80%, cela représente environ 1 000 000 € d'actions nouvelles) à rapporter au plan de charge des agents. En fonction de la nature des actions, une partie de cette enveloppe pourrait être basculée en section d'investissement.

Effectifs : consolider un noyau de permanents pour assurer la capitalisation de l'action du Parc dans le temps

Au total permanents et non permanents représentent une masse salariale d'1,2 M € composée de 18,3 TP permettant de porter simultanément un réalisé de 445 000 € (à confirmer avec le CA 2021 définitif), soit environ 25 000 € / ETP. Aujourd'hui l'ambition s'établit plutôt à 110 000 € /ETP (programme d'actions de 2 021 050 € - investissement + fonctionnement). Une réflexion doit être menée sur la base de ces ratios pour :

- Augmenter la capacité de portage d'actions / ETP (aspects organisationnels, plan de formation...)
- Ramener le portefeuille global d'actions à un niveau plus réaliste (80 000 € / ETP correspondant à un portefeuille d'actions d'environ 1 500 000 €).
- Engager des discussions pour augmenter le nombre d'ETP.

Au 31/12/2021, l'équipe compte 21 personnes se répartissant comme suit :

Une équipe de permanents de 16 personnes représentant 13.6 ETP se répartissant comme suit :

- 7 fonctionnaires (5.1 ETP)
- 9 contractuels (8.5 ETP)

Financièrement, les rémunérations des permanents représenteraient 785 000 € en 2022, montant sur lequel s'appliquerait une augmentation annuelle de 1% les années suivantes. A vu des conclusions de la CRC, l'équipe du Parc naturel régional des Baronnies provençales serait plus équilibrée avec une base de permanents chargés de mission, renforcée. 25 agents permanents semblent être une jauge qui convient mieux aux enjeux et à la taille du territoire du Parc. Toutefois l'état actuel des ressources du Parc ne permet pas cette augmentation qui représenterait près de 250 000 € de ressources supplémentaires (5*50 000 €).

Le personnel financé sur projets compte 5 personnes représentant 4.7 ETP auxquels s'ajoutent 2 vacataires.

La projection de l'année 2022 s'établit à environ 400 000 €. La particularité de ce volet de dépenses est d'être inclus dans des dossiers de demande de subvention et de correspondre à un volant de recettes représentant environ 280 000 €.

Concernant le budget annexe « programmes territoriaux » portant sur le programme LEADER 2015-2022, l'équipe est composée au 31 décembre 2021 d'une agent fonctionnaire travaillant à 80% et d'un agent contractuel travaillant également à 80%. La demande de financement pour l'animation 2022-2024 prévoit :

- En 2022 une augmentation des moyens mobilisés : la permanence de l'agent contractuel comme chef de projet LEADER pour la dernière année (une prolongation sera peut-être à envisager compte tenu de la possibilité de programmer jusqu'au 30 avril 2023)
- Le recrutement d'un nouveau / nouvelle gestionnaire LEADER à 100% en cours
- L'appui de l'actuelle gestionnaire LEADER avec une quotité à 20% d'ici la fin de l'année 2022.

En 2023, hors l'éventuelle prolongation du contrat du chef de projet LEADER sur quelques mois, restera à financer le poste d'un/une gestionnaire LEADER à 100%.

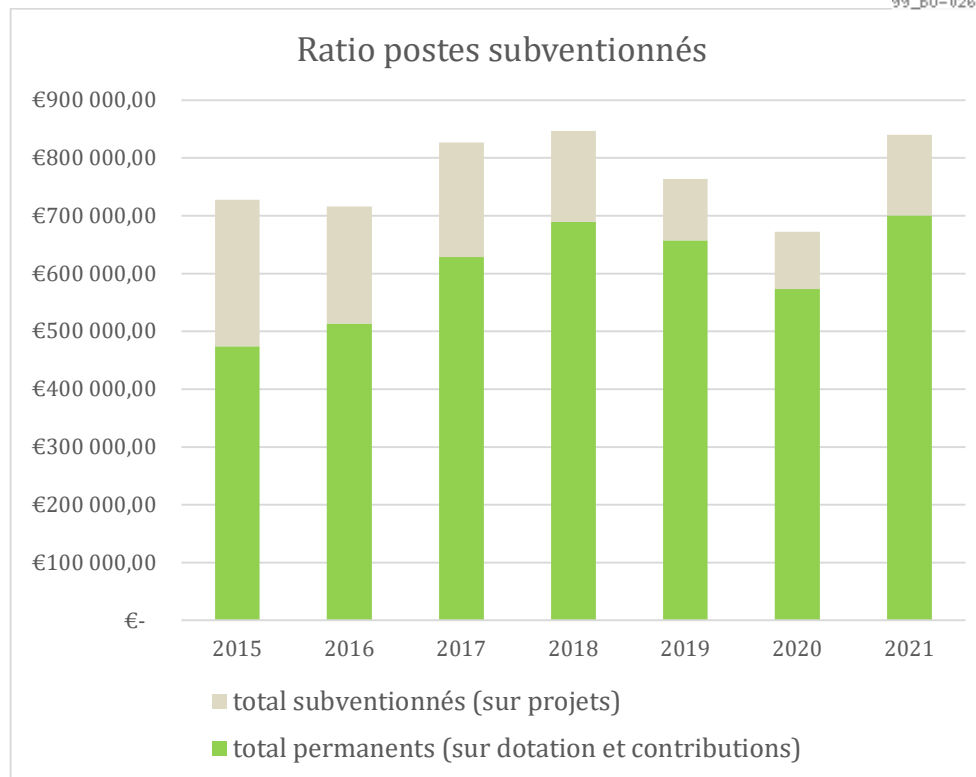
Le Parc ne prévoit à ce jour aucun crédit d'animation pour la programmation 2023-2027 n'ayant aucune visibilité sur le futur portage du LEADER. La Région Auvergne Rhône Alpes impose de créer un périmètre beaucoup plus grand d'échelle départementale ou répondant au moins à deux des trois critères suivants :

- Au moins 200 000 habitants ;
- Au moins 2 500 km² ;
- Au moins 9 EPCI.

Pour 2022, la projection salariale pourrait s'établir à 100 000 €.

Pour 2023, les éventuelles modalités d'implication d'Alexandra Jaune dans le LEADER restent à discuter avec le Pays Une Autre Provence.

La part des postes non permanents par rapport au nombre total de postes s'établit autour de 17 %. Le Parc n'exclut pas d'augmenter ce ratio sans qu'il ne dépasse 25% sur la période 2022-2024.



Les principales évolutions RH qui auront une incidence sur la masse salariale des permanents en 2022 :

- Une ancienneté moyenne assez importante donc une progression constante de la masse salariale existante au 31 décembre 2021 (forte capitalisation mais augmentation des dépenses de fonctionnement). Augmentation d'environ 1 % / an.
- 3 priorités sur l'année :
 - Réorganisation du pool administratif : départ à la retraite de la direction adjointe le 31 mai 2022 et son remplacement (enveloppe max 55 000 € brut chargé), augmentation progressive de la quotité de la gestionnaire financière, augmentation des responsabilités de la responsable RH/finances, recrutement d'une expertise dédiée à la RH ;
 - Recrutement aménagement / urbanisme / paysage
 - Renforcement de l'ingénierie environnementale

Du fait de la priorité donnée à la réorganisation administrative, le recrutement du CdM aménagement / paysage s'inscrit dans les recrutements sur projet dans l'attente d'un financement (Avenirs Montagne ingénierie) - contrat de projet de 2 ans. Concernant l'ingénierie environnementale, elle est dépendante des discussions avec l'Etat et d'une autre discussion ayant émergé en fin d'année 2021 visant à sécuriser les financements en animation Natura 2000 par la Région Auvergne Rhône Alpes. Celle-ci ne souhaite pas pour l'instant financer l'animation Natura 2000 au titre du programme FEADER. Ceci serait un élément de grande fragilisation de l'expertise environnementale du Parc qui repose pour l'instant en grande partie sur le seul animateur Natura 2000 de l'équipe.

Synthèse de la première partie :

En 2022, les équilibres prévisionnels investissement – fonctionnement s'établiraient à 3 954 604.91 € en fonctionnement et 1 137 769.35 € en investissement.

Ces deux grandes sections se répartissent respectivement en :

- Une enveloppe de fonctionnement général de 1 793 140.00 € se répartissant elle-même en :
 - * 400 000 € de fond de roulement
 - * 785 000 € une enveloppe de rémunération des permanents
 - * 100 000 € rémunération personnel Leader (équivalent en recettes)
 - * 300 000 € de charges à caractère général (maison du Parc, véhicules, téléphonie, informatique, documentation, formation, affranchissements...)

Pour la période 2023-2024, une augmentation annuelle de la partie charges à caractère général et rémunération des permanents d'environ 2% est estimée.

- Une enveloppe de fonctionnement sur actions d'environ d'1 740 000 € incluant près de 800 000 € d'actions engagées entre 2017 et 2021, auxquelles s'ajoutent 800 000 € d'actions engagées en 2021 pour une réalisation à partir de 2022. A ces engagements s'ajoutent entre 100 et 200 000 € de potentiel autofinancement pour actions nouvelles. Un prévisionnel de 400 000 € constituerait la masse salariale sur projets venant compléter le socle des permanents inscrits en fonctionnement général.

La section d'investissement s'établit à un budget d'environ 1 140 000 € se répartissant entre :

- Des dépenses d'investissement général considérablement réduites, estimées à 94 000 € avec la disparition des dépenses de réalisation du bâtiment et la perception d'une grande partie des recettes (210 000 € à percevoir). Un reste à affecter de plus de 400 000 € maintient toutefois cette partie du budget à plus de 500 000 €.
- Des dépenses d'investissement sur actions s'établissant à environ 222 000 € pour 2022 auxquelles s'ajoutent 212 450 € d'actions engagées sur la période 2017-2021. La façon de gérer les opérations pour comptes de tiers à régler avec la trésorerie dans les semaines qui viennent (110 000 €) instaure une incertitude sur le montant final de cette partie du budget.

Concernant les recettes :

- Les budgets 2022 à 2024 projettent une stabilité des cotisations sur les trois années. Pendant cette période devra toutefois être ouverte la discussion d'une augmentation des cotisations.
- Recherche de financements à hauteur moyenne de 80% (ce qui n'est pas possible dans tous les dispositifs) sur le volet action. En moyenne, le taux de subvention est plutôt autour des 70%.

Le budget annexe n'est composé que de dépenses de fonctionnement. Il s'établit à près de 243 594.75 € pour 2022. Un budget annexe devra être poursuivi en 2023 et 2024 dont les termes seront à discuter préalablement avec le Pays.

METTRE EN APPLICATION LA FEUILLE DE ROUTE EN POURSUIVANT LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS

La mise en place de la comptabilité d'engagement permettra de continuer à gérer un portefeuille d'actions de plus d'un million d'euros (autorisation de programmes / d'engagement) mais en programmant sur le plan budgétaire des dépenses annualisées plus proches de l'effective capacité d'action du syndicat mixte de gestion du Parc (crédits de paiement).

Afin d'engager les discussions sereinement en 2023-2024 avec les partenaires financiers sur l'augmentation possible des ressources du Parc, celui-ci s'engage à une priorisation plus forte de ces actions et une mise en visibilité de son cap prioritaire grâce à sa feuille de route 2022-2024.

La feuille de route se met donc en œuvre par :

- la conduite et lorsque c'est possible et nécessaire, l'évolution sur le fond des actions déjà engagées
- un volant de dépenses pour actions nouvelles compris entre 100 et 200 000 € / an à investir en cohérence avec la feuille de route.

La conduite des actions déjà engagées détermine la capacité d'autofinancement pour de nouvelles actions.

	Dépenses à faire		Recettes à percevoir	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
2017-2018	Cpts 45	212 450 €	Cpts 45	624 000 €
2019-2021	728 600 €		766 000 €	
2022	800 000 €	222 000 €	600 000 €	183 000 €
Actions comptes 45	0	58 000 €	0	109 000 €
Total	1 528 600 €	492 450 €	1 366 000 €	916 000 €

Le programme d'actions représente donc 2 021 050 € en dépenses et 2 282 000 € en recettes. Ces engagements représentent 63 actions engagées entre 2018 et 2021.

Les axes de priorisation issus de la feuille de route

La feuille de route est un cap : elle est donc pilotée comme un cadre d'interventions permettant l'adaptation d'une part à l'action des partenaires et d'autre part à des opportunités de financement lorsqu'elles se présentent.

AXE 1 - Accompagner aujourd'hui : renforcer le rôle d'ingénierie du Parc auprès des élus communaux d'une part et des autres acteurs socio-professionnels d'autre part

Ambition I : Fonder l'évolution des Baronnies provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Action transversale : structurer et valoriser la connaissance (en commençant par la connaissance de la biodiversité et des écosystèmes)	Engagée via plan de relance – volet étude environnementale	Renforcer l'expertise environnementale du Parc = > recrutement d'un.e chargé.e de mission environnement et Natura 2000 Recrutement CdM environnement et Natura 2000 = animateur de la création de cet observatoire Accompagner les partenaires dans la structuration de trames écologiques en lien avec le recrutement d'un.e CdM aménagement / paysage	Développer le volet connaissance du loup (programmes de recherche)
		Mutualisation INTERPARC PACA - mission SIG 15 000 € : priorités 1 nuit + éco-guides. Priorités 2 : inventaire du patrimoine, loup, alimentation / circuits courts	Mission photothèque + structuration de la base de connaissance existante au Parc
		Participation (sans incidence budgétaire pour 2022) à un centre de ressources mutualisés Interparc PACA	
Arbitrer sur notre positionnement dans les PAEC / MAEC	Engagé via CdM agriculture pastoralisme		
Animer des actions de communication /	Engagé via CdM Education au	Actions renforcées avec le recrutement	

sensibilisation autour de la réduction de la consommation d'eau en partenariat avec les syndicats mixtes de rivière	territoire et à l'environnement	d'un.e CdM eau en cours	
Ambition II : Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Contribution à la gestion de la fréquentation touristique sur certains sites	Engagé via CdM éco-tourisme espace valléen, plan de relance AURA et mise en place des éco-guides / éco-gardes	Poursuite du déploiement des éco-gardes	
Avancer sur la question des loisirs motorisés			Accompagnement de communes volontaires à engager avec remplacement CdP sports de nature
Elaborer et partager un projet alimentaire de territoire qui permette de proposer et rendre accessible une alimentation locale et de qualité au plus grand nombre pour bien vivre dans les Baronnie provençales. Focus notamment sur les dimensions logistique et réflexion sur les aménagements des villages permettant une accessibilité aux ressources	Engagé via CdM Développement territorial Action LEADER - cantines	Renforcé par recrutement CdP alimentation Poursuite du déploiement de l'action LEADER Phase 1 et engagement Phase 2	
Poursuivre la mission de valorisation des productions autour d'actions inter-filières innovantes : poursuite de l'actuel projet LEADER	Engagé CdP valorisation des productions	Fin de mission en août 2022	
Soutenir le pastoralisme (rôles	Animation PPT engagé via CdM	Engagé un travail de la commission sur	

économique, paysager et environnemental) : animer le PPT et renforcer les actions pastorales côté 05	agriculture pastoralisme	les liens à renforcer avec le 05	
Piloter et animer la démarche de RICE : dimension « services » : réduction des consommations d'éclairage public	Travail engagé via CdM innovation et transition énergétique		
Ambition III : Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies provençales			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Poursuivre le travail d'ingénierie auprès des communes en matière de réhabilitation et valorisation du patrimoine	Engagé via 1/3 temps de travail du CdM patrimoines / culture		
Ouvrir une expérimentation de MOD : montants faibles (représentant un % max du fond de roulement) et période de réalisation inférieure ou égale à un an		Signalétique patrimoniale La Bâtie Montsaléon	
Poursuivre l'accompagnement au développement des énergies renouvelables	Engagé via CdM innovation / transition énergétique	Prestation d'accompagnement pour mise en place d'un référentiel de développement des énergies renouvelables (à budgétiser 30 000 €) Thèses rénovation thermique / énergétique des centre bourgs – thèse méthodologique (ADEME avant 5/04/22)	
		Finaliser la révision de la convention de partenariats avec	

		territoires d'énergie + SYME 05	
		Poursuivre la recherche de solution pour faciliter le financement du raccordement des projets de productions d'EneR sur le réseau électrique ENEDIS	
Développer l'offre culturelle par et pour les jeunes	Engagé via le CdM Education au territoire et à l'environnement	Feuille de route plus précise à définir sous l'impulsion de la VP avec l'appui des CdM patrimoines / culture et éco-tourisme (via espace valléen)	Mise en oeuvre d'opérations 2023 / 2024
Développer un conseil en ingénierie paysagère, réactiver le travail sur la géologie en lien avec le géopark du 04		A engager avec le recrutement CdM aménagement / paysage	
Développer l'accompagnement sur la signalétique			Conseil aux communes à engager par le CdM aménagement / paysage
Poursuivre la mission d'appui informatique aux communes et intercommunalités	Engagé via responsable informatique	A poursuivre en 2022 avec plafonnement des jours / an pour équilibrer la charge de travail	

AXE 2 - Préparer demain : faire du Parc un acteur clé de l'anticipation, de la prospective et de l'innovation autour des enjeux de changement climatique et changements globaux, recherche une meilleure cohabitation des humains, dans leur diversité, au sein des espaces naturels

Ambition I : Fonder l'évolution des Baronnies provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains

Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Prioriser l'action du parc en matière de patrimoine historique matériel et immatériel autour de la question :			Réorientation progressive du temps de travail du CdM patrimoines culture avec des outils à identifier :

connaissance du patrimoine et de l'histoire comme vecteur de sensibilisation et d'accompagnement pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et aux changements globaux			LEADER 2023-2027, programme de recherche en lien avec le CSEP ? Déployer une action autour du patrimoine de l'eau et de l'histoire de l'agriculture + Animation maison du Parc ?
Sécuriser la ressource en eau pour les usages de la population : définir le juste positionnement du Parc sur cette thématique auprès de ses partenaires		Recrutement en cours CdM eau, stage en cours de recrutement, thèse CIFRE en cours de préparation	
Ambition II : Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Gestion de la sur-fréquentation touristique => CdM éco-tourisme + plan de relance AURA en cours	Engagé via CdM éco-tourisme espace valléen, plan de relance AURA et mise en place des éco-guides / éco-gardes	Conduite via N2000 et CdM éco-tourisme : prestation sciences comportementales + Dépôt EV fin d'année gestion de la sur-fréquentation touristique + finalisation déploiements éco-compteurs	Valorisation de la données de fréquentation (Waze CRT PACA, Outdoorvision, éco-compteurs) avec remplacement CdP sports de nature
Expérimentation de produits touristiques bas carbone et slow tourisme		A engager via CdM éco-tourisme : prioritairement en appui au réseau des marqués, via Destination parcs – 3 000 € - (fédération nationale des PNR)	
Mise en place d'un référentiel touristique « Parc naturel régional » et structuration du rôle de la maison du Parc dans les réseaux des acteurs touristiques et culturels	Engagé via approbation étude maisons thématiques (EV 2021-2027)	A engager via CdM éco-tourisme appui, CdM patrimoines / culture + dossier d'investissement complémentaires maison du Parc tranche 1	

Développer certains volets de l'itinérance	Engagé via stage BTS GPNA bivouac suite étude IPAMAC	Partage de ce travail à animer en 2022, résidence d'architectes autour de cette problématique et maison Jubéo, contribution à la stratégie digitale chemins des Parcs (3 600 €) + stage Chemin des Parcs	Pour enclenchement d'actions opérationnelles le cas échéant en 2023 et années suivantes (remplacement CdP sports de nature)
Limitier la pression humaine sur l'environnement dans la pratique des sports de nature / Promouvoir des pratiques responsables : travailler prioritairement sur la question des conflits d'usages (espace valléen)			Engagement d'actions avec remplacement CdP sports de nature
Elaborer et partager un projet alimentaire de territoire qui permette de proposer et rendre accessible une alimentation locale et de qualité au plus grand nombre pour bien vivre dans les Baronnies provençales : renforcer le développement des circuits courts	Engagé via CdM Développement territorial Action LEADER - cantines	Renforcé par recrutement CdP alimentation Poursuite du déploiement de l'action LEADER Phase 1 et engagement Phase 2	
Poursuivre la mission de valorisation des productions autour d'actions inter-filières innovantes : centre d'innovation sur les ressources territoriales : explorer les filières lavande, tilleul, laine		Négociation à mener avec les syndicats de producteurs et les Départements 26 et 05 pour poursuite de la mission actuelle + dossier LEADER déposé en octobre + plan de financement stabilisé février 2022 pour engagement action fin 2022-2023	
Soutenir le pastoralisme (rôles		Via CdM agriculture / pastoralisme :	

économique, paysager et environnemental)		accompagner la cabane pastorale vers une fin d'expérimentation	
		Travailler à la structuration de la filière laine via CdM agriculture / pastoralisme (programme de sensibilisation pastoralisme dans le PPT)	
		Structurer un discours partagé sur le loup (manifeste pour le territoire) via CdM développement territorial	
Piloter et animer la démarche de RICE : valorisation, sensibilisation	Engagé via CdM innovation et transition énergétique	Dossier identité visuelle nuit à déposer à l'EV 2022, stage « nuit » + mémoire étudiante Avignon sur la collecte de données d'éclairage public 05 + conduite d'animations jour de la nuit + nuit des forêts	
Expérimenter dans un secteur donné un plan d'action forestier autour des enjeux croisés de la prévention des risques naturels, de l'exploitation forestière et des enjeux écologiques et récréatifs		A engager sous réserve d'obtentions de moyens complémentaires sur le poste CdP forêt / environnement	
Ambition III : Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies provençales			
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Conventionner avec les intercommunalités et animer un réseau des partenaires et des villes-portes	Déjà engagé via Direction		
Renforcer le portage politique de ces		Animation interne via Direction	

outils de partenariats=> temps direction + élus, mobilisation transversale de l'équipe			
Réduire le temps de travail dévolu à la production d'énergies renouvelables pour permettre d'ouvrir le chantier des actions de sobriété énergétique ?		Identifier le type d'actions et de partenariats qui pourraient être bâtis via	En vue d'un arbitrage sur budget 2023
Définir une stratégie des résidences d'artistes afin de : - mettre cet outil au service du changement climatique et des changements globaux ; - faire de cet outil un vecteur d'innovation territoriale. Mettre en place un dispositif de capitalisation autour des résidences d'artistes		Travail à mener via CdM patrimoines / culture et VP culture. Pas de nouvelles résidences d'artistes engagées en 2022 mais mise en œuvre des 4 projets de résidences engagés dans les années précédentes : orienter davantage la stratégie de l'outil « résidences » autour des thèmes du changement climatique et des changements globaux	
Contribuer aux stratégies locales de développement des deux LEADERS pour y accorder une place centrale à la culture		Travail à mener via Direction	
Travailler sur la cohérence ZAN / développement des secteurs ruraux en partenariat avec les SCoTs (cf. trames écologiques)		Travail à piloter par le CdM aménagement / paysage, avec appui CdM environnement / N2000 à recruter	
Structurer le rôle de PPA en urbanisme du Parc		Travail à piloter par le CdM aménagement / paysage	Engager le chantier avis PPA en lien avec la mutualisation SIT PACA

Axe transversal : renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes

Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Piloter l'évaluation à mi-parcours (2022-2023) : temps direction et mission d'appui juridique et financière	Dossier DREAL et AURA Déposés fin 2021	A conduire via Responsable mission d'appui juridique et financière + Directrice	
Développer notre fonction d'acteur de l'innovation en développant des compétences et de la ressource autour de l'ensemble de la chaîne de l'innovation		Centralisation de l'information par Moustapha, formation considérée comme bilan social (réception d'une attestation de formation)+ Recrutement d'un expert juridique et RH : élaboration d'un plan de formation (mise en œuvre des LDGRH)	Inscription du plan de formation dans le budget + voyages d'études à destination des élus et des membres de l'équipe, adhésion à des structures / ressources complémentaires + recrutement d'un.e CdM innovation / mobilisation citoyenne
		Elaborer la stratégie scientifique du Parc avec l'appui des chercheurs du CSEP via CdM CSEP	
Être davantage mobilisateur d'énergies citoyennes : comme pour l'innovation intégrer par le biais de projets ciblés dans un premier temps la participation / co-construction citoyenne dans les projets		Poursuivre une mission d'éducation au territoire et à l'environnement davantage fléchée vers les enjeux du changement climatique et des changements globaux via CdM Education au Territoire et à l'environnement	
		Structurer et mettre en œuvre une stratégie de communication qui constitue également un service aux élus locaux et apporte des contenus qualitatifs aux populations via	

		Responsable communication	
Engager des axes exploratoires pour préparer 2025-2027 autour de l'attractivité du territoire et du développement local : logement / éco-construction, services essentiels, offre culturelle pour la jeunesse, activité économique hors tourisme et agriculture?...		Engager thèse ADEME via CdM innovation et transition énergétique	
		Renforcer les possibilités du numérique pour développer de nouvelles activités sur le territoire : engager le travail par un axe santé et numérique (communauté de soignants) ⇒ projet maison de santé de Larnage (PVD) via Responsable informatique	
		Développer l'offre culturelle par et pour les jeunes (action principalement exploratoire et préparatoire sur la période 2022-2024), via CdM patrimoines culture et VP culture	
		Faire une place spécifique dans l'espace valléen à la jeunesse Via CdM éco-tourisme : un atelier à organiser sur ce thème en 2022	

Parc exemplaire

Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Réduction de la consommation énergétique, d'émissions minimales de gaz à effet de serre (déplacements) et des déchets	Année de fonctionnement complète dans le nouveau bâtiment avec ressources PV +remplacement d'une partie des	Amélioration de la gestion des déchets	

	véhicules thermiques		
Efficiencie et sobriété en matière de gestion financière => aspects organisationnels		Par une adaptation et une montée en compétences permanente dans ses domaines d'intervention (cf. plan de formation)	En contribuant au développement de son territoire notamment par la commande publique
		Optimisation des dépenses et diversification des ressources : élaborer une stratégie de mécénat via Direction + VP finances	
		En promouvant une vision du travail « durable » où la créativité et la performance sont impulsés par la confiance, la responsabilité et le juste équilibre entre vie personnelle et professionnelle via LDGRH et commission de dialogue social	
Structuration et capitalisation de la connaissance produite par le syndicat mixte (en lien avec le projet porté par le VP innovation, évaluation et mobilisation citoyenne) en finalisant les missions d'archivage et d'arborescence informatique			Mission photothèque + structuration de la base de connaissance existante au Parc
Intitulé de l'action	Déjà budgétisé	A engager en 2022	A engager 2023-2024
Accompagner la mise en place de processus de sécurisation juridique de la	Sécurisation de la commande publique suite contrôle CRC : finalisation d'une VO	Création d'une boîte à outils « commande publique » au bénéfice de l'équipe via Responsable	Déploiement d'un appui aux collectivités

commande publique, accompagner l'évolution vers une commande publique responsable puis vers un appui aux collectivités	d'un règlement intérieur des achats	mission d'appui finances et juridique et appui juridique RH (VTA) + élargissement des missions de la CAO	
Renforcer le traitement exemplaire de la donnée personnelle, appui aux collectivités dans le champ des systèmes d'information et de sécurisation du traitement des données personnelles		Finaliser registre de traitements via Responsable informatique	
Finaliser les lignes directrices de gestion partagée RH		Structuration d'un plan de formation, transparence dans l'évolution professionnelle des agents et mettre en œuvre les premiers chantiers en s'appuyant notamment sur la commission de dialogue social	
Renforcer le rôle du syndicat mixte de formateur et d'accompagnement de la jeunesse du Parc en renforçant le recrutement d'étudiants (en apprentissage, en alternance...)		Faire le bilan de l'apprentissage BTS en cours, finaliser thèse CIFRE, étudier l'opportunité d'un master en alternance avec l'ONF pour 2023-2024 + préciser dans la stratégie scientifique les niveaux et modalités de mobilisation des étudiants dans les travaux du Parc et des agents du Parc dans des formations / visites de terrains, etc.	Master en alternance ?
Réviser les statuts (et le RI) pour préparer l'adhésion		Groupe de travail élus à mettre en place au printemps	

de nouvelles communes en 2026 (reprendre le statut de commune associée)		2022 + appui juridique	
Sécuriser les processus comptables et financiers afin d'engager une véritable stratégie de diversification des ressources en 2024 (mécénat)		Optimisation des dépenses et diversification des ressources : élaborer une stratégie de mécénat via Direction + VP finances (co-construction avec élus + équipe)	